



RÉPUBLIQUE FRANCAISE
DÉPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR
COMMUNE DE TRESSIGNAUX

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 05 OCTOBRE -19H00

N° D2026-70

L'an deux mille vingt-six, 05 octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Tressignaux, après convocation légale du 04 septembre 2026, s'est réuni en séance publique au lieu ordinaire en mairie de Tressignaux, sous la présidence de Monsieur Fabien JOUSSE, Maire.

Présents : AOUNE Horida, BAILLY Philippe, GUEMENE Julie, JOUSSE Fabien, LUCAS Roland, PUILLE Maryse, JOUSSE Maëline, BLOUIN Xavier, DAVID Thomas.

Absents : CADIO Thierry / TORMOS Henri

Nombre de présents : 10

Procurations : 3

Secrétaire de séance : Julie GUEMENE

INSTAURATION DU TARIF 1 EURO POUR LES ASSISTANTS FAMILIAUX

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
CONSIDÉRANT la volonté de la commune de soutenir les familles d'accueil et les enfants placés ;

DÉCIDE :

D'ACCORDER le tarif de 1,00 € par repas à tout enfant confié à une famille d'accueil, dès lors que :

- La famille d'accueil habite la commune
- L'enfant est scolarisé dans la commune

D'ACCORDER ce tarif sur présentation d'une attestation de placement officielle du Conseil Départemental.

D'AUTORISER le Maire à signer tous les documents et conventions nécessaires (notamment avec l'État pour l'aide financière).

D'INSCRIRE les crédits nécessaires au budget communal.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSENION
12 (dont 2 procurations)	12	0	1

Mme DUFLLOT S'abstient pour ce vote

Pour extrait certifié conforme,



Le Maire,
Fabien JOUSSE.